



temps mieux

La lettre des adhérents du Rip – 2^e trimestre 2017

01 > Focus épargne

02 > Focus retraite

03 > En bref

04 > Zoom fiscal

05 > Vie du Rip

Édito

Bruno Bouniol, *Président*



Des envies et des projets

Chères adhérentes, chers adhérents,

J'imagine assez que, comme moi, vous observez les événements politiques et économiques, en France, comme dans le monde, avec perplexité, et/ou inquiétude.

Cela donne le sentiment que les peuples ont besoin de rêves, et que pour cela, les politiques remplacent les poètes disparus...

Mais revenons à nos préoccupations, j'emploie le mot à dessein, car l'évolution des choses n'est pas simple à saisir, et donne lieu à des discussions animées entre vos représentants au Conseil du RIP, mais aussi vis-à-vis de l'Assureur. Le thème étant souvent le même : optimiser l'arbitrage entre **rendement** financier des produits et **sécurité** des versements. Les statistiques des « tables de mortalité » nous indiquent d'avoir à vous verser des retraites de plus en plus longtemps, car nous vivons de plus en plus vieux !

Or, il faut bien admettre que la **sécurité** totale du capital passe par des placements en euros, mais avec un très faible rendement ces dernières années. Si on souhaite améliorer la **revalorisation** du capital il faut accepter de prendre quelques risques, avec un panachage : euros / unités de compte, avec une offre modulable en fonction de l'âge et du choix de type de gestion.

Permettez-moi d'ajouter que vos représentants au Conseil du RIP se montrent exigeants vis-à-vis de la Direction de l'Assureur Groupama Gan Vie, qui a aussi des arguments sérieux à faire valoir. Et que de ces discussions naît le réalisme.

Je vous souhaite de passer un bel été.



nos sommaire

01 > Focus épargne
Investissez indirectement dans l'immobilier d'entreprise
avec votre contrat Chromatys Évolution

02 > Focus retraite
De nouvelles opportunités pour vos contrats retraite

03 > En bref
Transformez votre contrat d'assurance investi en euros

04 > Zoom fiscal
Contrats d'assurance vie et de capitalisation : un cadre
fiscal très avantageux

05 > Vie du Rip
Les Assemblées générales du 28 juin 2017





Investissez indirectement dans l'immobilier d'entreprise avec votre contrat Chromatys Évolution

Les objectifs patrimoniaux de Groupama Gan Pierre 1

Groupama Gan Pierre 1 est un nouvel Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) proposé dans le contrat d'assurance vie **Chromatys Évolution**. Il permet d'accéder simplement à l'investissement indirect dans l'immobilier d'entreprise en dégageant l'investisseur des difficultés habituellement supportées par les propriétaires qui gèrent eux-mêmes leurs biens.

Dans une logique de détention à long terme, avec une durée de placement minimum recommandée de 8 années, Groupama Gan Pierre 1 vise la constitution et la gestion d'un patrimoine composé ⁽¹⁾ d'actifs immobiliers (65 %), d'actifs financiers (30 %) et de liquidités (5 %). Il a pour objectif la **valorisation du capital investi, une diversification géographique et sectorielle, et la perception de revenus potentiels réguliers**.

Visant le rendement locatif des actifs immobiliers détenus, Groupama Gan Pierre 1 se positionne sur des ensembles immobiliers dont la société de gestion Groupama Gan REIM juge qu'ils sont loués à des entreprises de qualité, dont la solvabilité est démontrée, et localisés dans des **zones économiques dynamiques** disposant d'un marché immobilier animé.

(1) L'objectif de l'OPCI est de respecter l'allocation cible avant la fin de sa 3^e année d'existence.



Groupama Gan Pierre 1 est donc principalement investi dans l'immobilier d'entreprise ou tertiaire, tels que des bureaux, commerces, locaux d'activité et vise à faire bénéficier :

- d'une **mutualisation et d'une diversification des risques** par la réalisation d'un investissement collectif indirect dans plusieurs actifs immobiliers ;
- d'une valorisation potentielle liée à l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de la valeur des actifs, des revenus issus des loyers⁽¹⁾, et des plus-values de cessions potentielles ;
- d'une **gestion entièrement déléguée à des professionnels** reconnus et spécialisés, agissant dans un cadre légal et réglementaire précis, en contrepartie de frais ;
- d'un investissement à horizon long terme (durée minimale recommandée de 8 ans) qui assure une **liquidité en cas de sortie anticipée**.

Il est toutefois à noter que l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital.

Les performances

L'évolution du capital et du rendement de Groupama Gan Pierre 1 dépendent de l'évolution à la fois des conditions des marchés immobiliers et des marchés financiers. Sa valeur peut donc varier, à la hausse comme à la baisse. L'OPCI a l'obligation de distribuer à ses porteurs :

- 85 % minimum du résultat afférent aux produits de recettes locatives nettes s'il est positif,
- 50 % minimum des plus-values immobilières nettes de frais si elles sont réalisées,
- 100 % des dividendes qui seraient perçus par l'OPCI.

Les dividendes versés par Groupama Gan Pierre 1 sont automatiquement réinvestis en unités de compte supplémentaires. Le jour du paiement du dividende, le cours de la valeur liquidative baisse. En effet, comme il s'agit d'une sortie de capital pour l'entreprise, le versement du dividende est alors répercuté le même jour sur la valeur liquidative.

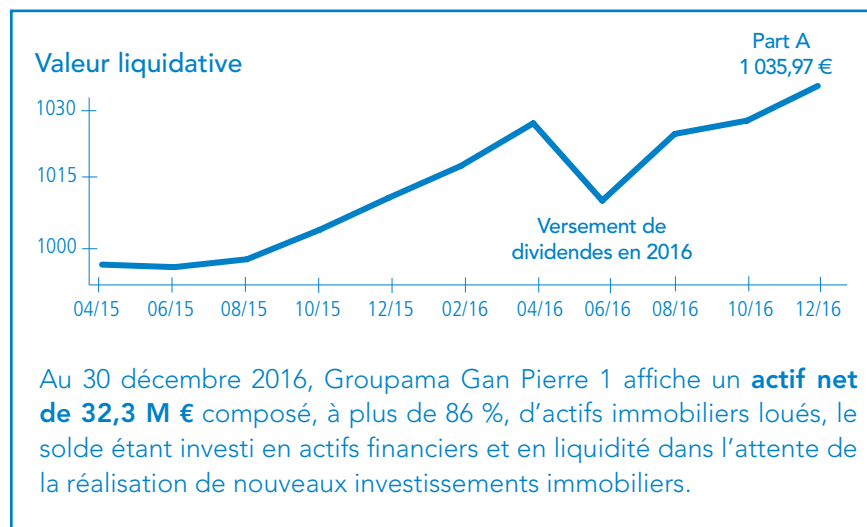
(1) Sauf défaut des locataires.

Les frais d'entrée
acquis à l'OPCI
ont baissé et sont
désormais de
3,50 %.



Depuis sa création, la performance de l'OPCI Groupama Gan Pierre 1 est de **+ 6,50 %⁽¹⁾** (dividendes réinvestis). Il a bénéficié d'un détachement de coupon annuel de 37,48 € par part au 31/05/2017 (cela représente un rendement de 3,70 % par rapport à la valeur liquidative du 31/05/2017).

INDICATEURS CLÉS	
DATE DE CRÉATION	23 avril 2015
VALEUR LIQUIDATIVE	PART A : 1 035,97 €
PERFORMANCE	+ 6,5 % ⁽¹⁾ (dividendes réinvestis) depuis la création
ACTIF NET	32,3 M €
ACTIFS IMMOBILIERS	27,8 M €
ACTIFS FINANCIERS	0,1 M €
LIQUIDITÉ	4,4 M €
ENDETTEMENT	non utilisé



Les investissements réalisés

Au 30 décembre 2016, les investissements réalisés représentent plus de **53 millions d'euros** et traduisent la volonté et l'engagement de Groupama Gan Pierre 1 de se positionner sur des actifs récents, de qualité, loués à des enseignes de référence et localisés sur des emplacements de premier plan.

L'assureur s'engage seulement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui dépendra des conditions des marchés immobiliers et financiers.

(1) Performance d'avril 2015 au 31 mai 2017. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Avertissement

Avant d'investir dans l'OPCI Groupama Gan Pierre 1, Organisme de Placement Collectif en Immobilier constitué sous la forme d'une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV), gérée par Groupama Gan REIM, Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), vous devez lire attentivement le Prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), documents réglementaires disponibles sur le site www.groupamagan-reim.fr.

Tout investissement dans un OPCI comporte les risques suivants :

- Ⓐ Risque de perte en capital
- Ⓑ Risque de liquidité
- Ⓒ Risque de marché
- Ⓓ Risque de crédit
- Ⓔ Risque lié à l'effet de levier

Groupama Gan REIM, filiale de Groupama, est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui structure, développe et gère des véhicules d'investissement immobilier pour le compte d'une clientèle d'investisseurs diversifiée.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

À compter
d'octobre 2017,
ce support sera
accessible dans
les produits Gan
Performance
Retraite et Gan
Performance
Retraite Pro



De nouvelles opportunités pour vos contrats retraite Gan Performance Retraite et Gan Performance Retraite Pro

3 nouveaux profils de gestion à horizon pour s'adapter à vos objectifs

Ce mode d'investissement permet une gestion financière évolutive de votre épargne. Vos cotisations et votre épargne sont réparties automatiquement entre des **supports financiers diversifiés** : OPCVM orientés actions et obligations, support Immobilier (OPCI) et fonds en euros du contrat. Cette répartition automatique se fait selon une progressivité annuelle, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à l'âge de votre retraite.

3 grilles d'allocation vous sont proposées, pour s'adapter à votre **profil d'épargnant** : Sérénité, Harmonie ou Vitalité.

Ces grilles vous permettent d'affecter automatiquement les cotisations investies et l'épargne constituée, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la date prévue pour la liquidation de votre retraite.

Chaque année début juillet, Groupama Gan vie réalloue l'épargne constituée entre les supports selon la grille choisie, en fonction du nombre d'années vous séparant de l'âge prévisible de départ en retraite. Cette réallocation est réalisée sans frais et porte le nom d'arbitrage automatique.



Si vous modifiez l'âge prévisible de votre départ en retraite, une réallocation de l'épargne est effectuée sans frais par l'Assureur afin de tenir compte de la nouvelle durée restant à courir.

Ces 3 nouvelles grilles combinent 7 supports

Vous choisissez ainsi la solution répondant à vos attentes en matière de préservation de votre épargne et de recherche de performance.





La gestion libre s'enrichit de nouveaux supports

L'offre de diversification est enrichie de **9 nouveaux supports** en unités de compte intégrant notamment l'immobilier d'investissement avec l'OPCI Groupama Gan Pierre 1.

ACTIONS

G Fund Avenir
Europe

Groupama
FP Actions
Emergentes

Groupama
Horizon Actions
Emergentes

Groupama
Horizon Actions
Europe

Groupama Actions
Retraite

Groupama
Horizon Actions
Monde

OBLIGATIONS

Groupama Horizon
Obligations Monde

Groupama
Horizon Dettes
Émergentes

IMMOBILIER

Groupama Gan
Pierre 1

ARBITRAGES GRATUITS

pour favoriser une
gestion active de
votre épargne
en gestion libre,
tous les arbitrages
deviennent
gratuits à partir du
7 octobre 2017 !

Une valorisation rapide de vos opérations

Pour toutes les opérations financières effectuées sur votre contrat, en investissement comme en désinvestissement, vous bénéficiez désormais d'un délai de valeur réduit, fixé au 1^{er} jour ouvré suivant l'enregistrement de votre demande par Groupama Gan Vie.

Retrouver les performances et les DIC (Documents d'informations clés pour l'investisseur) des supports sur votre espace client sur ganassurances.fr.



Comment transformer votre contrat d'assurance investi en euros ?

Dans le contexte actuel de taux bas, le fonds en euros peut s'avérer insuffisant pour vous constituer un complément de revenu pour la retraite. Il est indispensable de diversifier votre épargne pour optimiser votre retraite.

Assurance vie, Loi Madelin : quelle que soit la fiscalité de votre contrat actuel, profitez des dispositifs en vigueur, pour transformer votre ancien contrat **monosupport en un contrat multisupport** souple et moderne.

Les contrats Gan Performance Retraite et Gan Performance Retraite Pro vous permettront alors d'accéder à des supports en unités de compte offrant un **meilleur potentiel de performance** en contrepartie d'une certaine prise de risque adaptée à votre profil d'épargnant.

Rapprochez-vous de votre Agent général pour en profiter !



Contrats d'assurance vie et de capitalisation : un cadre fiscal très avantageux

Au-delà des avantages offerts en matière successorale, l'assurance vie offre un cadre fiscal très avantageux pour la taxation des gains au titre de l'impôt sur le revenu.

Le contrat de capitalisation offre les mêmes atouts en matière d'impôt sur le revenu (IR) mais n'offre aucun avantage particulier en matière de transmission. En effet, il ne se dénoue pas au décès du souscripteur et fait partie de sa succession.

Il convient de distinguer deux catégories de contrats :

- **les contrats monosupports**

Ces contrats sont investis sur un seul fonds. Ce sont généralement des contrats investis uniquement sur le fonds en euros : l'investisseur est sûr de récupérer le capital investi.

- **les contrats multisupports**

Les contrats multisupports permettent de diversifier son investissement, en plus du fonds en euros, sur des placements variés tels que des supports actions, obligataires, immobiliers, monétaires et peuvent offrir une meilleure performance globale.



Fiscalité du contrat d'assurance vie et du contrat de capitalisation pendant la vie du contrat (contrats souscrits à compter 26 septembre 1997)

• En cas de rachat

Les produits dégagés lors du rachat sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif ou, sur option, à un impôt forfaitaire à un taux variant selon l'ancienneté du contrat :

- > Inférieure à 4 ans : 35 %
- > Entre 4 et 8 ans : 15 %
- > Supérieure à 8 ans : les produits financiers bénéficient d'un abattement annuel de 4 600 € (personne seule) ou 9 200 € (couple), puis ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif ou, sur option, à un impôt forfaitaire avantageux de 7,5 %. Cela permet de retirer, après huit ans, 4 600 € ou 9 200 € d'intérêts tous les ans sans impôt.

• En l'absence de rachat

Tant que le contrat ne fait pas l'objet d'un rachat, c'est-à-dire que les sommes investies et les produits de placement restent dans le contrat, aucune taxation n'est due au titre de l'IR.

• En cas d'arbitrage

Les arbitrages, c'est-à-dire les réallocations d'actifs entre différents placements au sein du même contrat d'assurance vie, ne donnent pas lieu à une taxation au titre de l'IR.

Pour permettre aux contribuables en difficulté financière de pouvoir récupérer les sommes d'un contrat sans impôt, il existe un certain nombre de cas d'exonération, indépendamment de l'ancienneté du contrat, comme le licenciement ou la mise en retraite anticipée.

En pratique, tous les produits des contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont soumis aux prélèvements sociaux de 15,5 %.



Les Assemblées générales du 28 juin 2017

Cette année, les Assemblées générales se tiendront le **mercredi 28 juin 2017** chez Groupama Gan Vie 4-8 cours Michelet (immeuble Michelet) - 92082 Paris La Défense :

- à 14h pour l'Assemblée Générale du PERP Gan Initiative Retraite ;
- à 14h30 pour l'Assemblée Générale du PERP Gan Retraite PERP ;
- à 15h pour l'Assemblée Générale de l'Association RIP.

Une convocation vous a été adressée soit par mail, soit par voie postale, accompagnée d'un coupon-réponse.

Nous vous rappelons la composition du Conseil d'administration :

Bruno BOUNIOL – Président
Administrateur du Groupe HGCC
Président du CFA de l'ESSEC

Geneviève MARCHAND – Vice-Présidente
Conjointe d'artisan-commerçant retraitée

Jean MAUDUIT – Vice-Président
Agent d'assurances en retraite

Jean-Claude CUTAJAR
Agent général d'assurances

Michel FORNIER
Courtier d'assurances en retraite

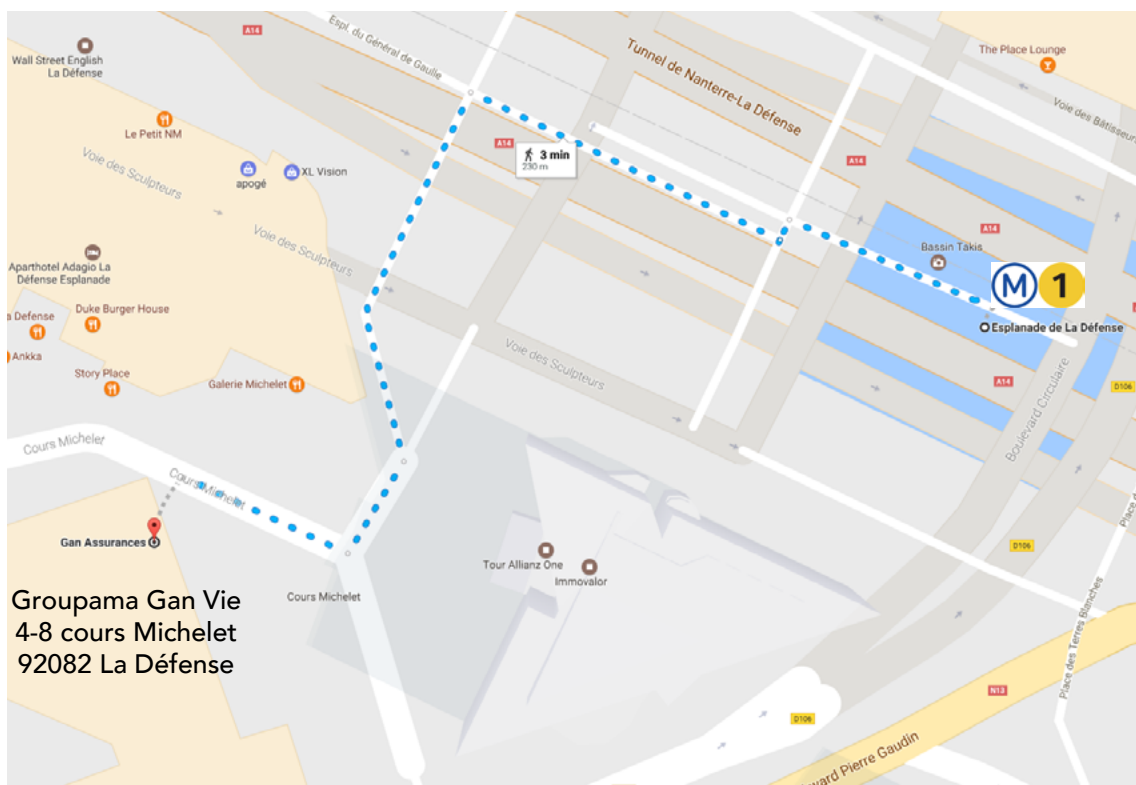
Pierre LABOUZE
Expert auprès des Compagnies d'assurances
Membre du Comité de Direction d'UNION D'EXPERTS SAS

Henri LAPEYRE
Gérant d'entreprise de négoce agricole

Liliane LAPLAINE-MONTHEARD
Journaliste médicale en retraite

Amédée MENARD
Financier en retraite

Plan d'accès



Régime Interprofessionnel de Prévoyance

Association régie par la Loi de 1901

4, square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris

Tél. : 01 49 31 21 85 – www.rip.asso.fr

Crédits photos: Shutterstock.

Cette lettre relève de la protection applicable aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de tout ou partie du contenu, y compris les marques et logos, sur quelque support et pour quelque finalité que ce soient, est interdite, sauf autorisation préalable et expresse du RIP.

Directeur de la publication : B. Bouniol – PAO GGVIÉ. Dépôt légal 2^e trimestre 2017 – ISSN 1252-5847.

